

L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN SANTE AU SEIN DE LA CA2RS

DELIBERATION VOTEE LE 13/12/2010

En santé, la CA2RS a déclaré d'intérêt communautaire :

- **La déclinaison territoriale des campagnes nationales ;**

- **La promotion des comportements favorables à la santé sur les thèmes suivants :**
 - alimentation et activité physique,
 - sécurité routière,
 - sexualité,
 - accidents de la vie courante, toxicomanies,
 - violence,
 - santé buccodentaire,
 - lutte contre l'obésité,
 - lutte contre toute addiction,
 - prévention des cancers, des maladies cardiovasculaires,
 - avec une priorité pour les personnes en situation de vulnérabilité ;

- **Le pilotage d'un observatoire de la santé ;**

- **L'impulsion de toutes démarches de nature à favoriser un égal accès aux soins.**